

Réunion du Conseil Communal du 25 juin 2018

Le Conseil Communal de Bellentre légalement convoqué, s'est réuni le 25 juin 2018 à 19 heures à la mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Anthony FAVRE, Maire.

Présents – MM. Anthony FAVRE, Maire, Roger POUSSIN 1^{er} adjoint, Roland RICHERMOZ 2^{ème} adjoint, Madame Marie-Suzanne GROETZINGER, 3^{ème} adjointe et Maryse BUTHOD 4^{ème} adjointe

MM. Didier ANXIONNAZ, Francis DANCRE, Sylvie EMPRIN, Isabelle GIROD-GEDDA, Valérie FERRARI et Patricia MARCHAND MAILLET (conseillers municipaux).

Absents excusés – MM. Yann ALLAIN, Jérémy BORNAND, Emmanuel GIROND et Anthony TRESALLET (pouvoir à Valérie FERRARI).

Date d'envoi de la convocation : 20 juin 2018

Ouverture de séance : 19 h 00

Clôture de séance : 21h50

Le Conseil Communal nomme, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marie-Suzanne GROETZINGER, comme secrétaire de séance.

Le Conseil Communal approuve le procès-verbal de la séance de mai 2018 sans réserve, ni observation.

Monsieur le Maire constate que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT est remplie et énonce les différents points de l'ordre du jour :

1. Point dossier La Poya
2. Tarifs complexe aquatique hiver et point sur avenant
3. Point sur RDV du 08/06 avec l'avocate de la commune concernant les dossiers en cours suivants : NEIGE ET SOLEIL, DOZIAS, RAGOTIN
4. Point sur les doléances et plaintes recueillies concernant les nuisances, la nuit, lors de la location de la salle des fêtes de Bellentre
5. Information sur le courrier reçu de M. Vincent ROLLAND concernant le FPIC dans le projet de loi de finances
6. Travaux de la RN 90 concernant les carrefours de Bellentre et de Landry
7. Gestion des pistes de luges
8. Point sur les écoles : travaux école Montchavin en prévention taux de radon, effectifs et organisation à la rentrée 2018, ...
9. Point sur le dossier ASSERTOUR
10. Constatation urbanistique d'un commerce
11. Dossier fonciers
12. Questions diverses

INFORMATIONS

1. Point dossier La Poya

Anthony FAVRE rappelle que le restaurant « La Poya » est redevable à ce jour de 18 747,16 €. Il informe qu'il existe actuellement un nantissement sur le fond de commerce et que la commune historique de Bellentre se situe en deuxième position des créanciers.

2. Tarifs complexe aquatique hiver et point sur avenant

Anthony Favre présente aux conseillers la grille tarifaire et les informe que le complexe aquatique est ouvert depuis début juin, les mercredis, samedis et dimanches après-midis de 14h30 à 19h. La grille tarifaire été 2018, incluant un tarif résident, est acceptée à l'unanimité par le conseil communal et fera l'objet d'une délibération soumise au prochain conseil municipal.

3. Point sur RDV du 08/06 avec l'avocate de la commune concernant les dossiers en cours suivants : NEIGE ET SOLEIL, DOZIAS, RAGOTIN

Dossier Neige et Soleil : Anthony FAVRE rappelle qu'il y a eu un glissement de terrain suite à la construction du complexe aquatique. Il informe les conseillers d'une possible clôture de ce dossier si la commune peut obtenir un courrier de non-recours de l'association « Neige et Soleil ».

Dossier DOZIAS : Anthony FAVRE informe que le bâtiment se situe sur un emplacement réservé. L'avocate de la commune déléguée propose donc un bornage afin de bien connaître les limites cadastrales de ce bien qui menace ruine.

Dossier Ragotin : Anthony FAVRE informe que des courriers sont en cours.

4. Point sur les doléances et plaintes recueillies concernant les nuisances, la nuit, lors de la location de la salle des fêtes de Bellentre

Anthony FAVRE informe les conseillers que des courriers de plainte émanant de voisins de la salle des fêtes de Bellentre ont été reçus en mairie. Une étude est à mener quant à la possibilité d'orienter les locataires de cette salle à des fins de fête de mariage ou anniversaire, vers la salle Marcel Pignard des Coches. Un groupe de travail de quatre élus est formé afin de proposer une solution d'ici octobre 2018.

5. Information sur le courrier reçu de M. Vincent ROLLAND concernant le FPIC dans le projet de loi de finances

Anthony FAVRE informe les membres du conseil que Monsieur Vincent ROLLAND a rédigé un courrier afin que cela coûte moins cher à nos communes. (Proposition d'amendement).

6. Travaux de la RN 90 concernant les carrefours de Bellentre et de Landry

Anthony FAVRE informe que l'on recense au carrefour de Landry/Bellentre, 10 000 passages de véhicules par jour en moyenne annuelle et 20 000 pendant les vacances d'hiver. Un projet de rond-point est envisagé. Un alternat avec neutralisation de la voie montante (Bourg-Saint-Maurice vers Aime) durant un mois à un mois et demi (en 2019) est en cours d'étude. Le coût du projet s'élèverait à 3 millions d'euros, portés par l'Etat.

7. Gestion des pistes de luges

Anthony FAVRE informe que le cahier des charges du Label Famille Plus contient une « obligation » de mise à disposition d'une piste de luge sur la commune. Une question se pose : « Comment faire donc pour l'année prochaine ? ». Anthony Favre va relancer le dossier dans l'été mais d'après Famille Plus, la piste de luge de Montchavin ne peut plus exister puisqu'elle n'est pas conforme au cahier des charges arrêté. Voir avec l'ESF pour des propositions (moniteurs rémunérés..., la SAP ?). Par contre, aux Coches pas de souci particulier.

8. Point sur les écoles : travaux école Montchavin en prévention taux de radon, effectifs et organisation à la rentrée 2018,...

Anthony FAVRE signale que des travaux sur le sol, les plinthes et de ventilation seront réalisés à l'école de Montchavin du fait du taux de radon (gaz inodore, sans saveurs, incolore, cancérigène, pouvant provoquer des atteintes neurologiques). Il demande donc pour ces travaux de se rapprocher d'Anthony TRESALLET.

Isabelle GIROD-GEDDA informe qu'il y a pour le moment 25 enfants inscrits pour l'école de Montchavin et 2 autres en suspens donc que la deuxième classe est conservée. A Bonconseil, on note 26 enfants dont 4 ou 5 CP et 8 petites sections (4 niveaux) et à Bellentre, 16 enfants sont inscrits.

Madame POUYE, Institutrice et Directrice de Bonconseil, souhaiterait du fait de ses effectifs à la rentrée prochaine, pouvoir disposer d'un agent supplémentaire, 3 heures par jour, 4 jours par semaine et sollicite une porte coulissante entre la salle de sieste et la salle de jeux.

Patricia MARCHAND-MAILLET intervient à propos des AVS (Assistante de Vie Scolaire). Elle souhaiterait que celles-ci suivent des formations pour la prise en charge et le suivi d'enfants autistes.

En ce qui concerne la restauration scolaire, la cuisine centrale de la Plagne continuera de livrer les repas de la cantine de Bellentre pour les écoles de Bellentre et Bonconseil. Pour la rentrée 2019, les enfants de Montchavin pourront bénéficier également de ce service ; il n'y aura donc plus de panier-repas à l'automne et au printemps. Pour cet hiver 2018-2019, un autre prestataire est prévu pour les garderies mais des interrogations persistent notamment pour les problèmes de livraisons aux garderies des Coches.

9. Point sur le dossier ASSERTOURE

Anthony FAVRE informe que Monsieur le Préfet a refusé la proposition de la commune historique de Bellentre et a expliqué son refus en se basant sur trois points :

- Surreprésentation des élus
- Siège social
- Financement de l'association

Anthony FAVRE demande donc d'étudier une autre proposition avec Maître LAMBERT, l'avocat conseil de la commune sur ce dossier, en tenant compte des observations émises par Monsieur le Préfet.

10. Constatation urbanistique d'un commerce

Anthony FAVRE donne la parole à Roger POUSSIN. Ce dernier informe les conseillers de la non-conformité des enseignes se situant sur la façade du restaurant « LE DOS ROND », à Montchavin. Il précise qu'il s'est rendu sur place avec un agent du service Urbanisme et ils se sont rendu compte que des travaux supplémentaires avaient été réalisés sans autorisation ; les surfaces sont toutefois identiques au permis initial à 1.30 m² près.

Roger POUSSIN informe le conseil que le propriétaire du restaurant a déplacé la cuisine dans une réserve.

11. Dossier fonciers

Anthony FAVRE informe que le dossier de Déclaration d'utilité publique (DUP) concernant l'épicerie au chef-lieu de Bellentre sera à l'étude par les services de l'état pendant 12 à 18 mois.

Roger POUSSIN présente les trois scénarii possibles pour le lotissement de Bonconseil :

- Un classique
- Un beaucoup plus écologique (pas de circulation de voitures. Parkings en dehors des habitations)
- Un troisième qui est un mixte avec stationnements et voirie.

Dans les trois projets, il est prévu la conservation du bief pour la récupération des eaux de ruissellement.

12. Questions diverses

- Course d'orientation proposée par Marion LIZEROUX : Le conseil communal est d'accord à l'unanimité et précise que la commune déléguée de Bellentre y participera à hauteur de 3500€.
- Microcentrale entre Nant Bénin et Ponthurin : Francis DANCRE a visité celle de Bozel avec quelques élus de Peisey. Il informe le conseil que le captage se fait 450 mètres au-dessus de l'usine de production, qu'au niveau environnemental, la population ne se plaint pas (peu de bruit...) et qu'un délai de 10 ans court entre la conception et la mise en service.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

La prochaine réunion du Conseil Communal aura lieu le 17 septembre 2018 à 19 heures à la salle de réunions de la mairie déléguée de Bellentre.